

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 7

Artikel: Le bâtiment marche : les constructions prévues pour 1960 devisées à 6,4 milliards

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125043>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communes avec	Logements construits		Logements vacants			
	en 1958	en 1959	en 1958		en 1959	
			Nombre	%	Nombre	%
10 000-100 000 habitants	4708	6993	510	0,19	696	0,26
5 000- 10 000 habitants	3824	6461	433	0,22	575	0,29
2 000- 5 000 habitants	4352	7467	1245	0,42	1430	0,47

b) Sur les 28 287 logements terminés en 1959, 13 064 ont été construits par des particuliers (en 1958 : 10 070), **4332 (2192) par des sociétés coopératives de construction** et 9819 (7686) par d'autres personnes morales. La part des coopératives a doublé pour atteindre 15 % du nombre total des logements nouvellement construits. Le nombre des logements ayant bénéficié de subventions des pouvoirs publics a également augmenté dans de fortes proportions. Il s'est élevé en 1959 à 3318 (en 1958 : 1778).

S'il est vrai que l'aide financière de la Confédération, dans le cadre de la construction de logements à caractère social, n'a été requise, jusqu'en mars 1960, que pour **1200** logements, la proportion de ces logements par rapport au total des constructions nouvelles s'est accrue, comme s'est élevé leur

nombre absolu, et cela pour les deux raisons suivantes : l'expansion de l'activité des sociétés coopératives, qui construisent en général pour des familles à revenus modestes, et la participation accrue des constructeurs privés à l'édification de logements à loyers modérés.

On voit, par l'énoncé des chiffres ci-dessus, que la proportion des logements construits par les coopératives de construction ou d'habitation, quoique ayant presque doublé en 1959, est bien loin de ce qu'elle devrait être. Elle ne représente en effet que le 15 % des 28 287 logements terminés cette année-là. Espérons que cette proportion dérisoire augmentera sensiblement cette année, car plusieurs grosses coopératives, de Zurich notamment, construisent actuellement des logements en nombre important.

M. W.

24

Le bâtiment marche...

Les constructions prévues pour 1960 devisées à 6,4 milliards

La main-d'œuvre sera insuffisante

Avec le concours des cantons, des communes et des services fédéraux, le délégué aux possibilités de travail a procédé, ce printemps, à son enquête usuelle sur l'activité du bâtiment durant l'année écoulée et sur les constructions projetées pour 1960. Les premiers résultats provisoires révèlent ce qui suit :

Les projets de construction (travaux publics et privés) dont l'exécution est prévue en 1960 totalisent 6,4 milliards de francs. On enregistre un accroissement de 26 % par rapport à 1959, l'ampleur des projets annoncés s'établissant alors à 5,1 milliards. Tant les constructions publiques que privées participent à cette extraordinaire progression. Pour l'ensemble des travaux publics, devisés à 2,2 milliards, elle s'inscrit à 11 % au regard de 1959. Pour les projets de construction privés, l'augmentation est de 36 %. De 3,1 milliards en 1959, ils passent à 4,2 milliards. Cette

amplification inusitée est due essentiellement à l'évolution intervenue dans la construction de logements. Dans ce domaine, les projets, évalués 1,6 milliard en 1959, marquent une progression de 55 % pour atteindre 2,5 milliards en 1960. Les projets de constructions industrielles et ceux qui ont trait à d'autres travaux du secteur privé s'intensifient aussi considérablement.

Les répercussions de ces chiffres sur la situation économique n'apparaissent véritablement que si l'on compare ces résultats avec ceux de l'enquête sur les constructions exécutées en 1959. Ces dernières ont accusé un volume de 5,1 milliards de francs, montant se répartissant à raison de 1,7 milliard sur les travaux publics et de 3,4 milliards sur les travaux privés. A elles seules, les constructions de logements ont représenté 1,8 milliard. Compte tenu des conditions qui caractérisaient le marché du travail l'an dernier, la réalisation d'un pareil volume de construction a exigé de la branche du bâtiment un effort maximum. Les ressources qu'offre actuellement le marché du travail ne sont certainement pas meilleures que l'an dernier. Il semble dès lors exclu que l'on parvienne à exécuter au cours de cette année un volume de travaux dépassant d'un quart celui de 1959. Afin d'éviter que cette situation n'ait de fâcheuses conséquences pour la branche du bâtiment et l'économie nationale, tous les organes responsables de la stabilisation de l'emploi devront vouer la plus grande attention à l'évolution dans le secteur de la construction. Il importe en particulier de soumettre à un nouvel examen rigoureux l'urgence des travaux envisagés pour parvenir à en réduire notablement l'ampleur.